

1973

21 novembre 1973

AELE: Réunion ministérielle du 22 novembre 1973 à Genève. Délégation suisse, composition et instructions

Département de l'économie publique. Proposition du 16 novembre 1973
(annexe)

Département politique. Co-rapport du 16 novembre 1973 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

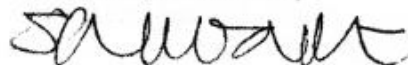
d é c i d e :

1. Le rapport du département de l'économie publique est approuvé à titre d'instructions pour la Délégation suisse;
2. La direction de la Délégation suisse est confiée à M. le Conseiller fédéral E. Brugger, qui pourra se faire accompagner des collaborateurs dont il désire s'assurer le concours.

Extrait du procès-verbal (proposition sans annexe):

- EVD 12 (GS 2, HA 10) pour exécution
- EPD 6 pour connaissance
- FZD 9 " "
- EFK 2 " "
- Fin.Del.2 " "

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,



Distribué

Au Conseil fédéral

EE. 765.1.-

AELE: Réunion ministérielle
du 22 novembre 1973 à Genève

Le Conseil de l'AELE et le Conseil mixte de l'Association AELE-Finlande se réuniront simultanément à Genève le 22 novembre 1973 sous la présidence du Ministre du Commerce de Suède, M. K.-O. Feldt. Les débats, qui dureront une journée, seront dominés par les problèmes relevant des relations économiques extérieures des pays de l'AELE. Cette réunion permettra aussi aux participants de discuter, d'une manière informelle et en marge des réunions officielles, d'autres questions d'intérêt commun, telles que les relations futures avec l'Espagne et les problèmes d'approvisionnement des pays membres.

Fonctionnement des accords de libre-échange avec les CE

Lors de la dernière réunion au niveau ministériel qui s'est déroulée en mai 1973, cinq pays de l'AELE seulement appliquaient un accord de libre-échange avec les Communautés Européennes et avaient effectué, au 1er avril 1973, un premier abaissement tarifaire. Depuis lors, l'accord conclu par la Norvège est entré en vigueur le 1er juillet 1973 et la Finlande a signé le sien le 5 octobre 1973. Ce dernier devrait être mis en vigueur le 1er janvier 1974. A cette date, le réseau des accords destinés à régir le libre-échange des produits industriels entre seize pays d'Europe occidentale fonctionnera sans lacune.

L'application des accords de libre-échange a déjà permis de faire quelques expériences. Dans l'ensemble, les Ministres pourront s'en déclarer satisfaits. En particulier, ils pourront constater certaines améliorations des règles de l'origine et certains allègements de formalités administratives. La délégation suisse pourra rappeler à cette occasion l'importance que revêt, en cette matière, une étroite coordination entre les pays de l'AELE.

Questions économiques générales

La conférence ministérielle de l'AELE offre aux ministres l'occasion d'échanger des vues sur un certain nombre de questions traitées par d'autres organisations et sur les problèmes touchant à l'activité économique de leur pays. Plus spécialement, ils aborderont les grands thèmes tels que la situation monétaire, les négociations commerciales multilatérales, les pressions inflationnistes et les problèmes d'approvisionnement.

Les Ministres passeront en revue les résultats des conférences de Tokyo et de Nairobi ainsi que les études entreprises par l'OCDE dans la lutte contre l'inflation. Au cours de ce débat - et comme elle l'a déjà fait ce printemps lors des réunions ministérielles de l'AELE et de l'OCDE - la délégation suisse pourrait rappeler les causes internationales du phénomène inflationniste. Depuis lors, des facteurs nouveaux sont venus le renforcer: la hausse des prix des matières premières s'est poursuivie à une cadence accélérée, bien que ces prix semblent actuellement marquer le pas; la crise du pétrole, latente dans une situation prévue de pénurie de l'énergie, a été accentuée par les mesures de contrôle de prix de certains pays et est devenue virulente dans le contexte du conflit au Moyen Orient. La délégation suisse pourrait également réitérer son exhortation à une action internationale générale et, à cette fin, à une coopération des pays de l'AELE dans les organisations internationales, notamment l'OCDE, dont ils sont tous membres. L'effort international devra porter tout particulièrement sur les conséquences multiples des hausses de prix des matières premières sur les balances de paiement et de ce fait aussi bien sur la réforme monétaire que sur les politiques d'aide au développement.

Activités de l'Association

L'activité de l'AELE au cours de ces six derniers mois ne donnera sans doute pas occasion à de nombreuses observations de la part des ministres. Elles ont un caractère très technique, qu'il s'agisse de l'adaptation des règles de l'origine, de l'application des nouvelles dispositions en matière de produits agricoles transformés ou des travaux effectués dans le domaine des obstacles techniques aux échanges conformément à un mandat donné par les ministres en mai 1973. Dans ce dernier secteur, les ministres prendront note de mandats nouveaux décidés par les conseils au niveau des représentants permanents: les conseils ont chargé un organe subsidiaire de l'association d'examiner les moyens d'améliorer la procédure de notification préalable à l'introduction de nouvelles prescriptions techniques et de rechercher de nouveaux domaines pour l'établissement de

- 3 -

systèmes de reconnaissance mutuelle d'inspection. En outre, le secrétariat étudiera les possibilités d'une intensification de la coopération avec d'autres institutions internationales, notamment les Communautés européennes.

Certaines mesures ont été prises par le gouvernement finlandais à la fin du mois d'août en vue de restreindre au niveau du courant normal les importations de certains biens de consommation. Le Comité économique se penchera prochainement sur les facteurs qui ont amené le gouvernement d'Helsinki à introduire de telles restrictions.

Discussion officielle concernant l'Espagne

A l'occasion d'un dîner de travail, les ministres de l'AELE aborderont la question des relations entre les pays de l'AELE et l'Espagne. Dès 1972, celle-ci a en effet laissé entendre qu'elle serait intéressée à passer un accord avec les pays de l'AELE. Des contacts ont eu lieu au cours de cette année entre des représentants espagnols et les chefs de délégations de l'AELE à Genève. Le 4 octobre 1973, la délégation espagnole a précisé que, parallèlement à l'accord en cours de négociation avec la Communauté européenne à Neuf, l'Espagne souhaitait établir une zone de libre-échange industrielle avec l'AELE à laquelle s'ajouteraient des arrangements agricoles bilatéraux, selon le modèle qui existe déjà dans l'AELE, par exemple entre la Suisse et le Portugal. L'objectif de cet accord serait d'éviter les entraves aux échanges qui résulteraient pour l'Espagne des accords CEE - pays de l'AELE et pour les pays de l'AELE de l'accord CEE - Espagne. Pour tenir compte du retard de son développement économique, l'Espagne proposerait une période de démantèlement tarifaire plus longue pour elle-même que pour les pays de l'AELE, le Portugal formant un cas particulier. En outre, les arrangements agricoles devraient tenir compte du fait que 58 % des exportations espagnoles vers les pays de l'AELE sont constituées par des produits agricoles.

La position adoptée par la Suisse au cours des discussions et contacts officiels a été prudente mais positive. Nos exportations dépassent le double de nos importations. Notre pays et la Suède sont les seuls exportateurs importants de l'AELE vers l'Espagne. Un accord Espagne - AELE permettrait d'éliminer la discrimination résultant pour nos exportations vers l'Espagne de l'accord qu'elle a passé en 1970 avec la Communauté à Six. Il nous serait possible également d'obtenir à terme, vu le niveau élevé des droits de douane, une amélioration substantielle de l'accès de

nos produits au marché de ce pays. Rappelons que les préférences généralisées ont été accordées à l'Espagne, en 1972, à titre transitoire, dans l'idée que nos relations commerciales pourraient ultérieurement faire l'objet d'un règlement contractuel sur une base de réciprocité.

Au cours du dîner de travail, la Suisse devrait se prononcer en faveur d'un accord entre l'Espagne et les pays de l'AELE se fondant pour l'essentiel sur la Convention de Stockholm. Elle pourrait admettre le principe du démantèlement tarifaire asymétrique sous réserve d'en négocier les modalités compte tenu des arrangements entre l'Espagne et les Communautés européennes. Elle pourrait enfin se déclarer disposée à discuter, sur la base d'une certaine réciprocité, de certains aménagements à apporter aux conditions des échanges agricoles.

Nous vous

p r o p o s o n s :

1. d'approuver le présent rapport à titre d'instructions pour la Délégation suisse;
2. de confier la direction de la Délégation suisse à M. le Conseiller fédéral E. Brugger, qui pourra se faire accompagner des collaborateurs dont il désire s'assurer le concours.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

Annexe: Communiqué de presse

Distribution de l'extrait du Protocole:

- Secrétariat général du DFEP (2)
- Division du commerce (10)